

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [anne-isabelle-genereux002-csssamares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/fa7dbf6a04f3d0642effdde0)
<https://www.cadre21.org/membres/fa7dbf6a04f3d0642effdde0>

Date d'obtention : 2025-12-22 16:12:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important d'intervenir rapidement et efficacement afin d'arrêter la propagation des images et ainsi préserver l'intégrité des victimes et des autres jeunes impliqués. C'est une trousse qui a été développée en partenariat avec les écoles, le DPCP, les policiers et plusieurs autres partenaires essentiels à l'analyse des besoins/lois. La trousse assure une constance d'intervention entre les intervenants et entre les milieux. Elle permet aux intervenants d'être mieux outillés pour intervenir dans ces situations délicates.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus confiante dans l'application de certaines interventions, mon rôle est clair et les outils faciliteront grandement l'analyse de la situation, les actions à poser et les partenaires à contacter. Le fait d'être plus confiante sécurisera aussi les élèves concernés tout comme mes collègues et les parents des élèves. Je garde en tête aussi l'importance de ne jamais regarder le contenu du téléphone et d'aviser mes collègues également qui ne connaissent peut-être pas cette information, que cet acte est criminel et passible de sanctions. Considérant qu'une autre collègue de l'école où je travaille a aussi reçu la formation Sexto, il sera également plus facile de travailler en équipe si une situation survient. On se sent moins seul dans l'application des étapes de la trousse et nous avons les mêmes devoirs à respecter.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Préserver la confidentialité de la situation et de l'élève, son intégrité (physique et psychologique) et celles des autres personnes impliquées. Je vais aussi m'assurer d'être claire, de donner les bonnes informations toujours en lien avec la trousse Sexto pour me guider et d'être bienveillante (sans jugement) peu importe la situation. Également, je tenterai d'agir rapidement pour éviter que la situation ne s'envenime. Aussi, je vais m'assurer d'un filet de sécurité en impliquant les parents et en leur remettant les documents informatifs pour bien accompagner leur enfant dans la situation.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

